



Questions et réponses document 1

Sollicitation: 23-236864-1

QUESTION 1:

Dans les sections CTC1.1, CTC2.1 et CTC3.1, une disposition spécifique stipule que « si la formation de la ressource proposée a été obtenue à l'extérieur du Canada, le soumissionnaire doit présenter, avec la preuve de la formation déclarée, une évaluation de la validation des titres de compétences étrangers par rapport aux normes canadiennes. Les soumissionnaires peuvent s'adresser au Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI), qui peut les aider dans ce processus. »

Étant donné que la majorité des candidats à ces postes n'auront pas reçu de diplôme d'une institution canadienne et compte tenu du temps très important nécessaire pour obtenir ces certifications et évaluations, GAC pourrait-elle envisager de modifier cette exigence pour qu'elle soit requise au stade de l'attribution du contrat plutôt qu'au stade de la proposition ? La période normale requise pour un appel d'offres concurrentiel comme celui-ci n'est pas suffisante pour l'obtention d'une évaluation des titres universitaires du CICDI, en particulier pour un candidat d'un pays en développement.

RÉPONSE 1:

Le Canada exige une évaluation de l'équivalence des diplômes canadiens pour toutes les personnes qui ont étudié à l'étranger. À des fins d'évaluation, vous devez nous fournir la preuve des études de la ressource, comme indiqué dans chaque critère. Il peut s'agir de copies de diplômes, de certificats, etc. Dans la partie 5 - Attestation de la DDP, l'attestation par le soumissionnaire de la formation et de l'expérience des ressources proposées n'est pas exigée avec l'offre, mais elle est requise avant l'attribution du contrat. Cela signifie qu'il n'est pas nécessaire de fournir les évaluations avec votre proposition, mais qu'il faut être en mesure de fournir les évaluations pour certifier l'équivalence de la formation avant qu'un contrat puisse être attribué. Les soumissionnaires disposeront d'un délai maximum de 60 jours calendaires après la date de clôture de l'appel d'offres pour fournir la certification, ce qui devrait leur laisser suffisamment de temps pour obtenir les évaluations. Cette disposition figurera dans la modification 01 de la DDP.

QUESTION 2:

Page 4, section 2.3 Demandes de renseignements - Appels d'offres, la date limite actuelle pour la soumission des questions est de 14 jours avant la date de clôture de l'appel d'offres. Nous demandons que ce délai soit ramené à 7 jours avant la date de clôture de l'appel d'offres, afin de mieux réagir aux éventuelles modifications, questions tardives ou autres.

RÉPONSE 2:

La date limite pour la soumission des questions restera inchangée. Si une décision devait être prise en ce sens, elle serait détaillée dans une modification ultérieure.

QUESTION 3:



Page 28, section 3 Voyages, la section ne prévoit pas de préavis pour les demandes de voyage pour des réunions ou d'autres travaux. Les FSSP précédents, comme celui du Vietnam, prévoyaient un délai de préavis. Étant donné que le personnel des FSS ou les spécialistes techniques peuvent avoir des obligations personnelles qui limitent leur capacité à entreprendre des voyages de dernière minute, nous demandons l'ajout suivant, conformément aux lignes directrices sur les voyages des autres FSSP :

3. Voyages

L'entrepreneur doit connaître les conseils aux voyageurs et les avertissements du gouvernement du Canada. De plus, les dispositions de voyage et la capacité des salles de réunion doivent être conformes aux lignes directrices du gouvernement de la Colombie et du gouvernement de l'Équateur relatives à la distanciation sociale et aux mesures de sécurité (le cas échéant) au moment du voyage.

*Les ressources du PSAT et les spécialistes techniques doivent rencontrer en personne ou virtuellement des représentants du MAECD, des représentants du gouvernement et d'autres intervenants en Colombie et en Équateur, sur demande. Des réunions et des visites régulières peuvent également avoir lieu à l'extérieur de Bogotá, selon les besoins du PSAT. **Le responsable technique (RT) donnera un préavis d'une semaine calendaire au maximum pour ces réunions et, si nécessaire, discutera des aspects logistiques avec le consultant.***

Tous les déplacements doivent être préautorisés par le responsable technique et être conformes à la Directive sur les voyages du Conseil national mixte (CNM).

RÉPONSE 3:

Cette recommandation est acceptée et sera réfléchi dans la modification 01.

QUESTION 4:

Page 43, annexe D - Critères d'évaluation, CTO 1, la dernière ligne se lit comme suit : Le soumissionnaire peut présenter autant de projets que nécessaire pour démontrer la durée minimale d'expérience requise. Tout chevauchement d'expérience ne sera pas pris en compte.

Aucune définition de ce que l'on entend par projet n'est donnée. Dans les projets FSSP précédents, tels que le Burkina Faso et le Bénin, le Vietnam, le Kenya, la Somalie et l'Afrique du Sud, des définitions ont été fournies pour les termes clés, tels que pays en développement, parties prenantes de l'aide internationale au développement, projets, établissements d'enseignement reconnus.

Ainsi, nous demandons au DFATD de fournir des définitions pour ces travaux clés utilisés dans l'appel d'offres pour le FSSP en Colombie et en Équateur.

RÉPONSE 4:

Selon la demande, veuillez voir toutes les définitions ci-dessous :

Pour la présente demande de soumissions, les définitions suivantes s'appliquent aux exigences :

- **Pays en développement** : Comprend tous les pays et territoires figurant sur la liste des bénéficiaires de l'Aide publique au développement (APD) du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Vous pouvez consulter la liste sur le site Web suivant : <https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement->



[developpement/listecad.htm](https://www.international.gc.ca/developpement/listecad.htm)

- **Intervenants en matière d'aide au développement international** : Comprend les types d'organisations suivantes participantes au développement international : les organisations de la société civile (OSC), le secteur privé, les groupes de réflexion, les universités, les organisations multilatérales, les donateurs ainsi que les gouvernements locaux ou nationaux.
- **Projet de développement international** : Un projet dont le mandat est de soutenir la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) dans les pays en développement afin de réduire la pauvreté et de rendre le un monde plus sûr, plus juste et plus prospère.
- **Pays du projet** : Colombie et Équateur.
- **Région du projet** : la région andine, qui comprend la Colombie et l'Équateur.
- **Établissement d'enseignement reconnu** : se définit comme une entité publique, non gouvernementale ou privée qui a reçu ou a une autorité limitée pour décerner des diplômes en vertu d'une loi de l'assemblée législative pertinente.
- **Association professionnelle** : organisation composée de membres qui exercent une profession ou une activité, qui supervise les connaissances et les compétences de ses membres, l'exercice de la profession ou du métier et la conduite de ses membres.
- **Discipline** : se définit comme une matière liée aux sciences politiques, au droit, au développement international, à l'économie, aux finances, à l'administration des affaires, à la gestion de projet, aux sciences sociales, à l'ingénierie ou aux sciences appliquées.
- **Projet** : Aux fins de l'évaluation, le terme « projet » se définit comme un mandat comportant des tâches, des produits ou des livrables particuliers et une période d'affectation précise. Un projet peut faire partie d'un emploi à temps plein.

QUESTION 5:

A la page 44, CTC 1.1 Qualifications académiques et 1.2 Certificats de formation ; page 48-49 CTC 2.1 Qualifications académiques et 2.2 Certificats de formation ; et page 50-51 CTC 3.1 Qualifications académiques et 3.2 Certificats de formation, exigent que tous les trois postes ayant des diplômes non canadiens passent par une évaluation de validation des titres de compétences étrangers par rapport aux normes canadiennes.

Ce n'était pas une exigence pour les récents appels d'offres du FSSP au Kenya, en Somalie et en Afrique du Sud, au Burkina Faso et au Bénin, dans les Caraïbes et au Mali. Il s'agit d'une exigence lourde car le processus prend au moins 4 à 6 semaines et pourrait disqualifier de nombreux candidats hautement qualifiés qui répondent par ailleurs à toutes les exigences de l'appel d'offres.

RÉPONSE 5:

Veuillez referrer la réponse à la Question 1. La modification 01 fournira une certaine clarté.

QUESTION 6:



Il est mentionné que nous pourrions être amenés à fournir un espace pour des réunions occasionnelles pendant la durée du projet. Ce coût fait-il partie du budget des dépenses locales remboursables ?

RÉPONSE 6:

Les entrepreneurs ne sera pas demandée à fournir un espace pour des réunions occasionnelles pendant la durée du contrat. Selon la section 4.2 de l'énoncé de travail, si le responsable technique demande la tenue d'une réunion avec l'entrepreneur, celle-ci aura lieu virtuellement ou dans les locaux du gouvernement du Canada. Si l'entrepreneur a besoin de locaux, il lui incombera d'en trouver et de couvrir les frais connexes.